

EXTRAIT du procès-verbal de l'Assemblée départementale régulière du Département de danse de l'Université du Québec à Montréal, tenue le 25 novembre 2016, à 9 h 30, à la salle K-4435 du Pavillon de danse, à Montréal

9. RÉACTIONS AU RAPPORT SUR LA DÉCENTRALISATION

Consultation sur le Rapport sur la décentralisation organisationnelle et budgétaire de l'UQAM

RÉSOLUTION ADD25112016-9

ATTENDU le dépôt du Rapport sur la décentralisation organisationnelle et budgétaire de l'UQAM au Conseil d'administration le 27 septembre 2016 ;

ATTENDU que la direction de l'UQAM attend les commentaires et avis de la communauté sur ce rapport pour le 15 décembre 2016 ;

ATTENDU que les membres de l'Assemblée départementale ont discuté à deux reprises du Rapport soit les 10 novembre et 25 novembre 2016 ;

ATTENDU que le rapport se caractérise par plusieurs lacunes dont :

- Le mandat de consultation, tel qu'énoncé par la Direction auprès des expertes mesdames Dandurand et Tremblay, n'apparaît pas dans le rapport ou en annexes ;
- Peu de représentation parmi les personnes interviewées de personnes de la Faculté des arts témoignant des réalités artistiques à l'université ;
- Absence d'examen approfondi de l'état de la facultarisation amorcée depuis 2010 ;
- Absence d'information sur les coûts impliqués par la mise en œuvre d'une décentralisation organisationnelle et budgétaire ;
- Aucune mention des unités de base soit les départements et programmes ;
- Absence d'identification des problèmes responsables de la lourdeur administrative actuelle de l'UQAM ;
- Absence d'identification précise des problèmes de répartition budgétaire à l'UQAM notamment en ce qui a trait à la péréquation ;
- Silence sur le problème du nombre et de la taille des facultés, de l'équilibre politique et organisationnel à établir entre les composantes (Départements, Écoles, Facultés et Services) de l'université ;
- Silence sur les principes de l'éventuelle répartition des ressources entre les facultés.

ATTENDU que le rapport présente des pistes de solution dans lesquelles les doyens bénéficieraient de prérogatives qui relèvent de compétences départementales ;

ATTENDU que le rapport remet en cause le principe de collégialité professorale ;

ATTENDU que le rapport propose des pistes de solutions qui fragilisent les instances telles que l'Assemblée départementale, le Comité de programme(s) et la Commission des études ;

IL EST PROPOSÉ PAR par Caroline Raymond, appuyé par Sylvie Fortin que l'assemblée départementale de danse :

DÉNONCE le ton prescriptif du rapport ;

REJETTE la méthode et les pistes de solutions du rapport ;

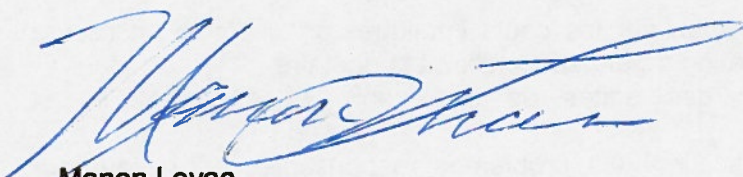
DÉNONCE ET REFUSE toutes les modifications en cours des responsabilités et pouvoirs dans les unités départementales et facultaires ;

REFUSE le mode de gestion proposé et la définition de la collégialité telle qu'elle est comprise dans le rapport ;

S'OPPOSE à toute transformation de la structure organisationnelle de l'UQAM qui retirerait aux Assemblées départementales, aux Comités de programme(s) et à la Commission des études leurs prérogatives.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Copie conforme
Le 25 novembre 2016



Manon Levac
Directrice
Département de danse